


Paris, le 28 JUIN 2018

Le Premier Ministre

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour information du Sénat, une ampliation du décret du Président de la République qui modifie le décret du 18 juin 2018 portant convocation du Parlement en session extraordinaire et qui sera publié au Journal officiel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Edouard PHILIPPE

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ampliation certifiée conforme
Le Secrétaire général du Gouvernement



Marc GUILLAUME

Décret du 27 juin 2018

modifiant le décret du 18 juin 2018 portant convocation du Parlement en session extraordinaire
NOR : HRUX1817761D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;

Vu le décret du 18 juin 2018 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Décète :

Article 1er

A l'article 1^{er} du décret du 18 juin 2018 portant convocation du Parlement en session extraordinaire les mots : « mardi 3 » sont remplacés par les mots : « lundi 2 ».

Article 2

Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juin 2018

SIGNE : Emmanuel MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

SIGNE : Edouard PHILIPPE